

Qu'en pense l'Église?

Autor(en): **Bickel, Rp. / Perret, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **8 (1951)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-996560>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUELS SONT LES MOYENS DONT DISPOSE L'I.P. POUR REMPLIR CE QUADRUPLE BUT ?

Deux moyens essentiels :

- a) les cours et examens de base ;
 - b) les cours et examens à option.
- a) **Les cours de base.** — Ils doivent comprendre cinquante heures d'entraînement au minimum réparties sur au moins deux mois.
- Le programme d'enseignement de base comprend les disciplines suivantes : les courses, les sauts, les grimpers, le jet du boulet, les lancers, le lever d'haltères, les exercices d'entraînement, de réaction, de suspension, d'appui et de courage, les jeux sous forme d'étude, la marche, la natation et le ski. Des examens clôturent cet entraînement. Tous les jeunes gens libérés de la scolarité, mais n'ayant pas encore effectué leur école de recrue peuvent y participer;
- b) **Les cours à option.** — Ils doivent comporter au moins trente heures d'entraînement effectif et peuvent être organisés sous forme de camps ou par heure d'enseignement.

Il existe actuellement cinq genres de cours à option, à savoir : les cours d'exercices dans le terrain, de natation, de ski, d'alpinisme d'été et d'excursion à pied ou à bicyclette.

Seuls, peuvent y participer les jeunes gens qui ont suivi au moins vingt heures d'entraînement dans un cours de base ou qui ont réussi l'examen de base. Le jeune homme qui est libéré l'année même de la scolarité obligatoire peut être admis à un cours à option sans avoir rempli l'une ou l'autre des conditions précitées.

Grâce à ses examens de base et à option, l'I. P. offre, en outre, la possibilité, à ceux de ses adeptes qui le désirent, de mesurer leurs capacités physiques sans pour autant s'astreindre à suivre un cours. Elle a, sous ce rapport, succédé ou survécu aux épreuves imposées pour l'obtention de l'insigne sportif auquel la réussite des épreuves de l'Instruction préparatoire donne également droit.

QUELS SONT LES AVANTAGES MATÉRIELS QU'OFFRE L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE VOLONTAIRE

En voici les principaux :

- a) **La participation à l'I.P. n'entraîne aucun frais pour les intéressés.** L'enseignement de base est absolument gratuit et ne nécessite généralement aucune dépense spéciale.
- Pour les cours à option (camps de ski de cinq jours, par exemple), l'élève paye une quote-part extrêmement avantageuse.
- Les moniteurs, reconnus comme tels, reçoivent certaines indemnités qui les dédommagent modestement de leurs peines;
- b) **Tout le matériel nécessaire à l'entraînement de base et à l'organisation des cours à option est mis gratuitement à la disposition par la Confédération.** C'est ainsi, par exemple, que dix mille paires de skis sont annuellement distribuées, à titre de prêt, aux jeunes gens qui en sont démunis;
- c) **Tous les participants à l'Instruction préparatoire sont au bénéfice d'une assurance** qui les couvre contre les suites d'accidents, et cela sans qu'ils aient à payer aucune prime spéciale;
- d) **Chaque jeune homme en âge d'Instruction préparatoire a, en outre, le privilège de se soumettre à un contrôle médico-sportif gratuit** destiné à le prévenir de ses déficiences physiques éventuelles et à le préserver des excès qui pourraient lui porter préjudice;
- e) **Il y a, enfin, la perspective merveilleuse de pouvoir s'inscrire et participer à un cours fédéral de moniteurs** dans notre admirable Institut national de gymnastique et de sport, au sein de cette chaude ambiance toute empreinte de camaraderie véritable et de ce bel esprit sportif qui a nom « Esprit de Macolin ».

Francis PELLAUD, secr. rom.

Qu'en pense l'Eglise ?

par le RP. BICKEL et.....

Un de nos anciens professeurs, érudit et pieux, tomba, un jour, en arrêt, souffle coupé, devant un de ses meilleurs élèves, équipé pour un match :

« Comment, vous, X..., vous jouez au football ? »

Rares sont actuellement les chrétiens aussi méfiants, grincheux, croyant un divorce possible ou souhaitable entre l'Eglise et le sport.

Un divorce insoutenable ! L'Eglise moderne adopte une attitude bienveillante à l'égard du sport. C'est un devoir issu de sa doctrine respectueuse de cette créature visible la plus noble : le corps humain. Elle a rejeté comme hérésie le manichéisme qui voyait dans la chair un courtier de Satan.

Peut-elle boudier le corps et son développement harmonieux, alors que le Christ, son chef, a sanctifié son union avec sa divinité ? **En sa chair mortelle s'est incarné le surnaturel** avec toutes ses puissances de sainteté; et, dans le jeu généreux et varié de ses muscles, a coulé la sève divinement féconde de son sang rédempteur.

Saint Paul, en applaudissant aux exploits des athlètes olympiques, y voyait un stimulant de haute perfection morale. Pour saint J. Bosco, le pédagogue révolutionnaire aux succès miraculeux, **les exercices sportifs sont des leviers indispensables d'éducation.**

Entre le passé qui nous échappe et l'avenir que nous ignorons, il y a le présent où sont nos devoirs.

A. de Gasparin.

...ANDRÉ PERRET, pasteur à Neuchâtel.

Sagesse des sportifs

L'été dernier, une soixantaine d'ecclésiastiques catholiques et protestants, venus de toutes les régions de la Suisse, participaient à un cours d'éducation physique organisé par l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin.

J'appréhendais d'être soumis à Macolin à une discipline militaire (moi qui fus réformé le premier jour de mon école de recrues !) et je craignais d'être circonvenu par un idéal sportif naïf et paganisant. Je me suis très heureusement trompé !

Je remarquai au contraire un juste équilibre réalisé entre les exigences de l'organisation et les droits de la liberté.

J'ai admiré cette conception saine et juste du sport à la mesure de l'homme, pris dans la totalité de son être physique et spirituel.

L'Eglise doit savoir :

...qu'il se passe à Macolin des choses très importantes puisqu'il ne s'agit de rien moins que d'orienter sainement les moniteurs de notre jeunesse sportive par des cours qui, à un rythme ininterrompu, se succèdent là-haut tout au long de l'année ;

... que les dirigeants de l'Ecole fédérale attendent de l'Eglise — non pas une bénédiction qui sanctifierait leur entreprise : une sorte « d'union du stade et de l'autel » —, **mais qu'elle leur fournisse, pour la préparation de notre jeunesse, des hommes sûrs, convaincus, engagés chrétiennement, capables de former des cadres solides tant au point de vue physique que spirituel.**